

Paris,
le mercredi 23 mai 2012

Émetteur : Christophe Schwach pour le Crfp de Rouen Tél : 02.32.81.82.01 Télécopie : 02.32.81.82.19 Mail : christophe.schwach@cncfp.fr

Objet : Formation Initiale d'Auditeur Interne (24ème promotion)

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'offre de formation initiale à l'audit interne est à nouveau proposée cette année par l'Ucanss en partenariat avec le Crfp de Rouen. Une nouvelle promotion (24ème promotion) est programmée pour septembre 2012. Elle est planifiée pour la deuxième année consécutive sur une amplitude de 16 mois.

En effet, afin de correspondre au mieux au protocole d'accord du 3 septembre 2010 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie et notamment son deuxième titre précisant que l'accord privilégie le développement d'une politique de certification pour faciliter la reconnaissance des qualifications des salariés et leur mobilité, avec la recherche de passerelles interbranches et inter régimes, il a été décidé de :

- compléter la formation initiale d'auditeur interne en prolongeant le parcours de formation avec une formation sur la connaissance des systèmes d'information, un module sur la détection et la prévention des fraudes, une initiation comptable et une préparation à l'examen Diplôme Professionnel d'Auditeur Interne (DPAI) et le passage de l'examen DPAI

Le DPAI est à ce jour une certification reconnue pas les professionnels de l'Audit Interne. L'IFACI qui assure l'examen et la délivrance de ce diplôme a, afin d'étendre cette reconnaissance aux professionnels de la formation ainsi qu'aux instances réglementaires :

- obtenu la certification OPQF de qualification professionnelle des organismes de formation le 16 mars 2011

- déposé une demande d'enregistrement pour cette certification auprès du Préfet de Région en charge de la saisine et de l'instruction du dossier pour la Commission Nationale des Certifications Professionnelles pour l'inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles

1 - PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Cette formation s'adresse à des personnes qui souhaitent devenir Auditeur Interne.

Elle se décompose en quatre phases successives :

- Modules théoriques fondamentaux.
- Mission d'audit tutorée.

- Mission d'audit en autonomie.
- Modules théoriques professionnalisants.

Entre chacune de ces phases s'intercalent des séminaires d'une journée et demie à trois jours (cf. calendrier).

2 - DOSSIER DE CANDIDATURE

L'accès à la formation est subordonné à l'analyse du dossier de candidature comprenant :

- le dossier d'inscription du candidat,
- un curriculum vitae détaillé,
- une lettre manuscrite précisant les motivations personnelles et professionnelles du candidat.

Seul un dossier de candidature complet permet d'être convoqué à un entretien individuel d'entrée en formation se déroulant à l'Ucanss.

Cet entretien permettra notamment :

- **d'évaluer la motivation du candidat à suivre la formation,**
- **de valider les prérequis nécessaires au suivi de la formation.**

Les prérequis pour cette formation sont :

- une bonne connaissance du fonctionnement de l'organisme et des enjeux de la branche d'appartenance,
- des capacités relationnelles propres à l'exercice du métier d'auditeur,
- la maîtrise des fonctionnalités courantes de Powerpoint, Word et Excel.

3 - DURÉE, COÛT DE LA FORMATION ET PRISE EN CHARGE PAR L'OPCA

Le coût pédagogique est fixé à **12 500 €**.

Ce coût comprend les frais de participation du stagiaire au séminaire d'ouverture et au séminaire 4, à l'exception des frais de déplacement qui restent à sa charge.

Ce coût ne comprend pas, pour le reste de la formation (8 modules et séminaires 1 à 3), l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration.

La durée totale de la formation est de 532 heures dont 280 heures d'applications terrain.

Conformément aux décisions d'UNIFORMATION pour l'année 2012, la formation des Auditeurs internes des organismes de Sécurité Sociale fait partie des dispositifs pris en charge sur les fonds de la professionnalisation.

4 - CALENDRIER

Le calendrier prévisionnel de la prochaine promotion est joint en annexe (« le dispositif de formation »).

Les dossiers de candidature devront parvenir au Centre Normand au plus tard le 22 juin 2012. Un jury d'accès à la formation, auquel seront conviées les personnes faisant acte de candidature se tiendra du 02 au 05 juillet 2012 à l'Ucanss.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter Monsieur Christophe Schwach du Crfp de Rouen, pilote de ce dispositif.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes salutations distinguées.



Marie-Gabrielle Dubreuil
Directrice du développement et de l'accompagnement RH

Document(s) annexe

(s) :

- Dispositif-de Formation,
- Calendrier Prévisionnel,
- Dossier de candidature 2012 Auditeur interne OSS,

